



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT / FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ DE LA MRC DE RIVIERE-DU-LOUP (FLI/FLS)

AIDE FINANCIÈRE

Ces Fonds d'investissement, appelés Fonds locaux, visent à permettre aux entreprises l'accès à une source de financement souple afin de favoriser la création et le maintien des emplois sur le territoire de la MRC.

Ces Fonds peuvent intervenir dans des projets de démarrage, d'expansion, d'acquisition ou de consolidation d'entreprise. Le véhicule financier privilégié est **l'aide financière remboursable** offerte sous forme de prêt à terme avec ou sans garantie. Une politique d'investissement complète guide les interventions des conseillers du CLD.

Entre autres, le projet doit :

- provenir d'un secteur d'activité priorisé;
- démontrer un caractère de permanence en offrant de bonnes perspectives d'avenir;
- présenter une situation financière répondant aux critères d'une entreprise rentable;
- créer ou maintenir des emplois de qualité;
- avoir l'apport de capitaux provenant d'autres sources, dont notamment l'implication minimale d'une institution financière et la mise de fonds du ou des promoteurs.

Le ou les promoteurs doivent posséder des expertises dans le domaine d'activité et avoir des aptitudes en gestion ainsi que des qualités personnelles et entrepreneuriales favorables.

Fonds locaux (FLI/FLS)

Aide financière proposée

Investissement de 5 000 \$ à 250 000 \$ par entreprise au taux d'intérêt de t. p. + une prime de risque variant de 2,5 à 8,5 %.

FLI Relève (0 % intérêt)

Aide financière proposée

Un entrepreneur ou un groupe d'entrepreneurs désireux d'acquérir une participation significative d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante ou de 25 % de la juste valeur de ses actifs en vue d'en prendre la relève.

Le montant maximal disponible pour le FLI Relève est le moindre des deux montants suivants, soit 20 000 \$ ou 25 % du besoin de financement total demandé aux Fonds locaux. Ainsi, le FLI Relève intervient obligatoirement avec les Fonds locaux à raison d'une proportion de 25 % et 75 %. Le FLI Relève est sans intérêt.

Pour la relève des entreprises agricoles, les entrepreneurs ont le choix entre cette dernière formule ou un montant maximal de 10 000 \$, à 0 % intérêt, représentant 100 % du besoin de financement sans l'investissement des Fonds locaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique d'investissement au www.riviereduloup.ca ou contacter un conseiller du CLD.

310, rue Saint-Pierre, local RC-01
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3
418 862-1823
infos@cldrdl.com